

**COMMUNE DE HAUSSONVILLE**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MERCREDI 23 NOVEMBRE 2022**

Convocation faite le  
17/11/2022  
Délibération affichée le  
29/11/2022

N° Délib : 41/2022

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 - BP COMMUNE**

L'an deux mil vingt-deux, le 23 novembre, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HAUSSONVILLE étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur BOUCAUD Christian, Maire.

**Étaient présents les conseillers municipaux :** CANILLAS Benjamin - CLERC Myriam - NICOT Kévin – SIMANSKI Yolande – SERGENT Nicolas

**Étaient absents excusés :** GOGUET Audrey (procuration donnée à CANILLAS Benjamin) – GREGOIRE Hubert – JUNGER Mathieu (procuration donnée à NICOT Kevin) – KREITER Pascal – ROUYER Gilbert

Il a été procédé conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, **Monsieur CANILLAS Benjamin** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

\*\*\*\*\*

Afin de mandater les emprunts décembre 2022, il convient de passer une décision modificative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la décision modificative du budget de la commune 2022 :

Chapitre	Sous-chapitre	Montant
011	60631	- 550 €
66	66111	+ 550 €

Le Maire :  
Christian BOUCAUD